

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 1 octobre 2020

L'an deux mille vingt le premier octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2020

Date d'affichage du compte rendu : 13 octobre 2020

Membres en exercice : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Pouvoir : 0

Nombre de votants : 11

PRESENTS : Mme BACHA Virginie, Mme DASSONVILLE Christiane, M. DASSONVILLE Philippe, Mme GOUSSE Catherine, Mme PAPILLAUD Corinne, Mme PIGNOUX Elise, M. RENOUX Paul, M. RICHARD Eric, M. VINCENT Bernard, M. GAGNERE Yvon, M. MOULIN Daniel.

EXCUSE :

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : PAPILLAUD Corinne

M. Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le logiciel informatique du secrétariat. Le conseil municipal dont son accord.

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès-verbal du 10 juillet 2020
- Désignation d'un représentant à la CLECT
- Désignation d'un délégué au CNAS
- Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle « Election »
- Adhésion à la centrale d'achat du centre de gestion des Deux-Sèvres et au mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD)
- Organisation de travail pour l'adjoint technique
- Bilan repas du 19 juin 2020
- Colis de Noël
- Fonds départemental d'aide aux jeunes
- Questions et informations diverses.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Le conseil municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 10 JUILLET 2020

Les membres du Conseil Municipal adoptent et signent le Procès-Verbal du 10 juillet 2020.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant que la CLETC a été créée et par l'organe délibérant de Mellois en Poitou qui en a déterminé la composition par délibération adoptée le 30 juillet 2020,

Considérant que cette composition a été définie par un représentant par commune. La CLETC est composée de 62 membres soit un représentant par commune.

La commune de Villemain est donc amenée à désigner le représentant qui siègera au sein de la CLETC.

Chaque commune sera invitée à délibérer avant le 30 septembre 2020. La réunion d'installation de la CLETC sera prévue en octobre 2020.

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, le conseil municipal

désigne Bernard VINCENT pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de Mellois en Poitou.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faut désigner un représentant parmi les élus, après consultation, le conseil municipal désigne :

Mme VIAUD Catherine en tant que représentant des élus

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A LA COMMISSION DE CONTROLE « ELECTION »

Le conseil municipal désigne :

Madame Elise PIGNOUX en tant que conseillère municipale

Monsieur MICHELET Jean-Claude déjà en place en tant que délégué de l'administration

Madame Dolorès RICHARD déjà en place en tant que délégué du tribunal.

LOGICIEL INFORMATIQUE DU NSECRETARIAT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a procédé à faire des devis pour le logiciel du secrétariat.

Actuellement notre fournisseur est **EKSAE** au prix de : 722.92 € par an + RGPD 395€ HT + option à 150€ ou 95€. AGEDI : le pack + installation + pack démat = 900€ TTC pour la première année et la maintenance pour les années suivantes 468€ TTC

Le conseil municipal convoqué à cet effet décide de résilier les contrats avec le fournisseur EKSAE et les conventions avec le centre de gestion des Deux-Sèvres et passer commande avec syndicat A.GE.DI pour le pack log + le pack démat.

Le conseil municipal charge Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches concernant ce dossier.

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES ET AU MISE EN CONFORMITE AVEC LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Monsieur le maire informe le conseil qu'il ne sera pas nécessaire d'adhérer à ce service, car le nouveau fournisseur de logiciel nous le propose dans son forfait.

ORGANISATION DE TRAVAIL POUR L'ADJOINT TECHNIQUE

Le maire informe le conseil municipal qu'il a eu des soucis d'ordre disciplinaire avec M. GAGNERE Nicolas (travaux commandés à plusieurs reprises non effectués).

Monsieur Bernard VINCENT propose de mettre en place des fiches de travail hebdomadaire afin de mieux suivre la réalisation des travaux.

Le conseil municipal après discussion valide ce mode de fonctionnement.

BILAN REPAS DU 19 JUIN 2020

Le repas a réuni 57 participants qui ont appréciés ces retrouvailles après les annulations du 8 mai, la Saint-Jean et du 14 juillet pour cause du COVID.

COLIS DE NOEL

Nous renouvelons les colis de Noël, donc nous avons comptabilisé :

- 11 enfants
- 6 couples
- 19 personnes

Pour les adultes nous prévoyons la valisette « tradition » de chez Eymet Village, et pour les enfants ; le livre et les chocolats.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Le maire expose le budget du fond départemental d'aides aux jeunes. Une décision sera prise ultérieurement.

Questions diverses.

Mobilibus : M. Eric RICHARD a été à la réunion, et nous informe le fonctionnement de ce service :

- Aide au déplacement pour aller au marché de Chef-Boutonne
- Ticket à 1€ aller/retour

Il faut faire le tour de personnes susceptibles de pouvoir utiliser ce service pour statuer sur un arrêt sur notre commune.

Eoliennes : Il y a eu une première réunion le 28 septembre 2020 pour faire l'historique du projet. La prochaine réunion est à Villemain le 14 octobre 2020 à 18h30 sous forme d'atelier.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été contacté par Valéo pour un deuxième projet sur Villemain, le conseil municipal donne un avis défavorable.

Extincteurs : Nous ne sommes plus en conformité concernant les extincteurs, nous avons demandé des devis pour la maintenance, le conseil donne son accord pour un montant de 529.20€ comprenant la vérification des extincteurs plus le remplacement de 3 blocs « sorties secours » par l'entreprise ESI de Chauray.

1 000 Chantiers : Le sénateur a communiqué qu'il y a une possibilité d'aide de projet à hauteur de 50% plafonnés à 10 000€ sur de l'investissement, subvention du département, monsieur Bernard VINCENT propose le remplacement du chauffage de l'église.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 22H30.

Le Maire,

Bernard VINCENT

